



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري
ՀՀՕՍԱ ԵԿՄԻՆԻՍԷՆԻ Ի ՅԵԲՆԱԵՆԷ ՓԻՏՅՅԷՅՁ
Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle

Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > La HACA assiste à la 56ème réunion de la Plateforme Européenne des Autorités de Régulation

[A](#) [1] [^A](#) [1]

La HACA assiste à la 56ème réunion de la Plateforme Européenne des Autorités de Régulation

14 oct 2022

[Antalya 13-14 octobre 2022](#)





La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) a assisté, les 13 et 14 octobre 2022 à Antalya en Turquie, aux travaux de la 56ème réunion de la Plateforme Européenne des Autorités de

Régulation (EPRA).

Articulés autour de deux sessions thématiques : "*Désinformation, pluralisme et confiance*" et "*Instances de régulation de l'audiovisuel et environnement numérique*", les travaux de la réunion ont permis de croiser les expériences et de comparer les perspectives autour de la question de l'adaptation de la régulation des médias audiovisuels à l'ère numérique. Les représentants d'instances de régulation issues d'une trentaine de pays ainsi que des représentants d'organisations internationales telles que l'Union Européenne, L'Observatoire Européen de l'Audiovisuel ou encore la Plateforme Européenne des Régulateurs (ERGA) ont également assisté à la présentation des résultats de nombreuses études réalisées dans différents pays sur des questions en rapport avec les effets de la transformation des médias et de la communication. A cet égard, parmi les études de cas qui ont donné lieu à de nombreux échanges et questionnements il y a lieu de citer notamment l'étude sur « les algorithmes et le pluralisme » et ainsi que l'étude intitulée « comment mesurer l'impact de la consommation de l'information sur la polarisation politique dans les sociétés ? ».

Représentée par Mme Latifa Akharbach et Mme Boutaina Ziyout, cadre supérieure au Département de la Coopération Internationale, la HACA a participé à cette réunion internationale à l'invitation du Conseil Supérieur de la Radio-Télévision turc (RTUK), instance organisatrice et membre fondateur de l'EPRA.

Composée de 55 instances relevant des 46 pays du Conseil de l'Europe et doyenne des plateformes de coopération entre régulateurs de l'audiovisuel, l'EPRA a été créée en 1995 en tant que forum d'échanges informels sur des sujets portant sur les réglementations et approches de la régulation audiovisuelle à l'échelle européenne. Aux côtés des instances membres, la Commission Européenne, le Conseil de l'Europe, l'Observatoire Européen de l'Audiovisuel et le Bureau du Représentant de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe pour la liberté des médias ont un statut d'observateur permanent au sein de L'EPRA.

Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>